

Bachelier en enseignement section 3 mathématiques et formation numérique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RM2202 Approfondissement disciplinaire et didactique : analy			
Ancien Code	PERM2B22ADDAM	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EMB2220		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Céline DENAYST (denaystc@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Julien SCLACMENDER (sclacmenderj@helha.be) HELHa Loverval Ingrid DEJAFFE (dejaiffei@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est consacrée à la structuration progressive et au développement plus systématique des notions d'analyse relevant de l'enseignement secondaire et de leur didactique. Celle-ci permettra aux étudiants de maîtriser en profondeur les notions à enseigner en ayant un certain recul et de mieux maîtriser la didactique associée à ces notions. Les étudiants seront amenés à établir des connexions entre la matière à enseigner en analyse et le reste de l'édifice mathématique.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAIS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.6 Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

3.6.1 Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant-e sera capable de :

- Traiter un problème d'analyse, tant du point de vue disciplinaire que du point de vue didactique ;
- S'approprier de nouveaux contenus et savoir-faire en analyse ainsi que leurs aspects didactiques ;
- Expliciter les notions et les procédures utilisées ;
- Utiliser correctement et à bon escient les notations et le vocabulaire spécifiques ;
- Développer et présenter un raisonnement rigoureux et structuré ;
- Développer un regard critique sur les savoirs en analyse ;
- Etablir des liens entre les différents contenus à l'intérieur du domaine de l'analyse, et avec d'autres domaines mathématiques et d'autres disciplines ;
- Modéliser et/ou résoudre des situations ou problèmes ;
- Maîtriser l'outil numérique pour le mettre au service des apprentissages des contenus abordés dans l'UE ;
- Sélectionner et analyser des activités en lien avec les contenus à enseigner afin d'assurer les bases solides pour un enseignement qui fasse sens et soit pertinent par rapport à l'objectif d'apprentissage visé.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERM2B22ADDAMAApprofondissement disciplinaire et didactique : analyse 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERM2B22ADDAMAApprofondissement disciplinaire et didactique : analyse 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 mathématiques et formation numérique

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00

Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Approfondissement disciplinaire et didactique : analyse			
Ancien Code	22_PERM2B22ADDAMA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEMB2221		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Julien SCLACMENDER (sclacmenderj@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est consacrée à la structuration progressive et au développement plus systématique des notions d'analyse relevant de l'enseignement secondaire et de leur didactique. Celle-ci permettra aux étudiants de maîtriser en profondeur les notions à enseigner en ayant un certain recul et de mieux maîtriser la didactique associée à ces notions. Les étudiants seront amenés à établir des connexions entre la matière à enseigner en analyse et le restant de l'édifice mathématique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant-e sera capable de :

- Traiter un problème d'analyse, tant du point de vue disciplinaire que du point de vue didactique ;
- S'approprier de nouveaux contenus et savoir-faire en analyse ainsi que leurs aspects didactiques ;
- Expliciter les notions et les procédures utilisées ;
- Utiliser correctement et à bon escient les notations et le vocabulaire spécifiques ;
- Développer et présenter un raisonnement rigoureux et structuré ;
- Développer un regard critique sur les savoirs en analyse ;
- Etablir des liens entre les différents contenus à l'intérieur du domaine de l'analyse, et avec d'autres domaines mathématiques et d'autres disciplines ;
- Modéliser et/ou résoudre des situations ou problèmes ;
- Maîtriser l'outil numérique pour le mettre au service des apprentissages des contenus abordés dans l'UE ;
- Sélectionner et analyser des activités en lien avec les contenus à enseigner afin d'assurer les bases solides pour un enseignement qui fasse sens et soit pertinent par rapport à l'objectif d'apprentissage visé.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Réflexions au niveau de la matière, la didactique et la méthodologie des thèmes d'analyse suivants :

- Transformation de fonctions (dont l'expression analytique des transformations du plan et illustration via un logiciel de géométrie dynamique) ;
- Fonctions du 2e degré ;
- Suites et fractales (dont la suite de Fibonacci et le nombre d'or) ;
- Continuité ;
- Limites.

Analyse de séquences de leçon : tâche, enjeux, prérequis et contenus abordés, nœuds d'apprentissage et difficultés des élèves, déroulement, prolongements possibles et dépassemens.

Démarches d'apprentissage

Au cours des séances se mèleront des mises en situation, structurations théoriques, exercices, discussions méthodologiques, analyse de dispositifs pédagogiques varié, consultations commentées de ressources et partages d'expériences. Durant les heures d'autonomie, l'étudiant sera amené à préparer des exercices/travaux et à revoir son cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des conseils en méthode de travail sont prodigués à l'ensemble des étudiants. Les étudiants qui en font la demande sont conviés à des séances d'explications supplémentaires. Ils peuvent obtenir des références d'exercices supplémentaires afin de s'entraîner. À leur demande, une correction personnalisée est possible.

Sources et références

Les ressources utilisées seront indiquées dans les notes de cours. Celles-ci seront déposées au fur et à mesure sur Connected.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus et notes individuelles prises par l'étudiant lors du cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation certificative de fin d'UE consiste en un examen écrit portant aussi bien sur la théorie que sur les exercices.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la personne responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).